

# Relier les petites entreprises de façon à améliorer la vie des populations forestières

*D.J. Macqueen*

*Quelques recommandations sur la façon de relier les petites entreprises forestières, non seulement entre elles, par le biais des associations, mais aussi, de manière plus générale, aux décideurs, aux fournisseurs de services et aux marchés.*

L'entreprise forestière a été largement étudiée comme moyen de réduire la pauvreté généralisée parmi les populations forestières. Lorsque la réduction de la pauvreté n'est considérée que sous l'angle de la création de revenus, les petites entreprises forestières pourraient être, ou non, capables de soutenir favorablement la comparaison avec les grandes entreprises. Toutefois, lorsque l'on tient compte des dimensions élargies du bien-être, ces petites entreprises forestières pourraient jouer un rôle vital dans l'amélioration de la vie des populations forestières et les aider à sortir de la pauvreté. Au-delà des questions fondamentales de santé et de subsistance, dans ces dimensions élargies de la valeur humaine figurent la sécurité et l'affranchissement de l'oppression; un travail digne, créatif et gratifiant; des relations et des réseaux sociaux; l'appréciation et la gestion d'un environnement d'une grande beauté; et l'identité, la foi et la culture. Un ensemble de lois internationales protègent ces valeurs en leur accordant le statut de droits juridiques (Macqueen, 2007) – tels que le droit à la vie, à la liberté et à l'intégrité physique de la personne, à l'alimentation, à la justice ou à un environnement propre [note de l'éditeur: voir l'article connexe à la p. 31].

Il existe de nombreuses conditions dans lesquelles les petites entreprises forestières prospèrent et contribuent à réduire la pauvreté (Arnold, 2006), en particulier lorsque:

- les conditions macroéconomiques générales et les niveaux de revenu s'améliorent, permettant aux consommateurs d'acheter un produit au lieu de le récolter;
- les produits peuvent être adaptés à des marchés particuliers par des tech-

niques qu'il est difficile d'appliquer aux biens produits en série;

- l'échelle limitée de la production ne provoque pas d'inconvénients économiques graves;
- le processus de production peut devenir économiquement plus efficace à mesure que croît la concurrence;
- des éléments d'un processus de production complexe peuvent être fabriqués par de petites entreprises forestières.

Pourtant, malgré leur capacité d'améliorer la qualité de la vie et de réduire la pauvreté, les petites entreprises forestières se heurtent encore à des difficultés qui les empêchent souvent de réaliser ces objectifs. Les faiblesses commerciales sont parfois aggravées par le manque d'informations sur les marchés et de services de soutien financier et commercial et par des politiques qui défavorisent les petits intervenants. Une étude menée sur 27 pays a laissé entendre que ces difficultés sont liées à quatre problèmes de base (Macqueen, Barrance et Holt, 2001):

- manque de représentation des pauvres et de leurs entreprises dans les politiques et les prises de décision;
- lois, politiques et pratiques inadaptees qui en sont le résultat;
- faiblesse des institutions locales qui n'ont pas suffisamment d'emprise politique pour les influencer;
- isolement des pauvres des services et des infrastructures de soutien.

Si l'on devait résumer ces problèmes en quelques mots, on pourrait dire que ces petites entreprises sont «déconnectées». Ce problème est particulièrement grave dans les pays les moins avancés où les gouvernements ne sont pas en mesure d'investir dans les infrastructures, la technologie de l'information ou le soutien à la constitution des réseaux

**Duncan John Macqueen** est chercheur principal, Responsible Forest Business, Forestry and Land Use Programme, Natural Resources Group, Institut international pour l'environnement et le développement (IIED), Edinbourg, Écosse.



**Une petite entreprise fabrique des ruches pour le marché local au Ghana: les petites entreprises forestières peuvent se trouver isolées des infrastructures et des services de soutien**

qui permettraient aux populations qui dépendent de la forêt et à leurs entreprises de prospérer. Pour réduire la pauvreté des populations forestières il faut les connecter – mais comment et à qui?

#### **CONNEXION ENTRE LES ENTREPRISES – LE RÔLE DES ASSOCIATIONS**

Les petits entrepreneurs du secteur forestier sentent souvent le besoin d'établir entre eux une connexion. Ils travaillent ensemble pour renforcer leur emprise politique et leur pouvoir de négociation sur le marché – des interventions collectives étant plus difficiles à ignorer ou critiquer qu'une intervention individuelle. Les associations aident les petites entreprises à s'adapter aux nouvelles opportunités commerciales et à réduire leurs coûts de transaction (Macqueen *et al.*, 2006). Rien qu'en Ouganda, il est estimé que le nombre d'associations forestières se situe entre 2 000 et 3 000 (Kazooru *et al.*, 2006).

#### **Comment les associations de petites entreprises contribuent à la qualité de la vie: quelques exemples et risques possibles**

**Stimuler l'esprit d'entreprise local.** L'investissement conjoint consenti par les associations peut procurer des emplois, renforcer la capacité d'entreprise et protéger la main-d'œuvre. Au Brésil, par exemple, la Cooperativa de Produção Agropecuária e Extrativista dos Municípios de Epitaciolândia e Brasília a établi une usine de transformation des noix qui investit désormais dans la transformation de différents types de produits, y compris la production de fourrage animal tiré des coques. Cette

coopérative envisage aussi de lancer une nouvelle ligne de produits en caoutchouc et de transformer la pulpe d'un fruit de palmier local (Campos, Francis et Merry, 2005). En Inde, l'association des marchands de bois du Gujarat a lutté contre la fermeture des petites scieries menacées par une forte législation en faveur de la conservation (Bose *et al.*, 2006).

Toutefois, les salaires de base et les niveaux de santé et de sécurité des travailleurs sont souvent inférieurs dans les petites entreprises forestières que dans les grandes (May, Da Vinha et Macqueen, 2003; OIT, 2001). Un défi important pour ces associations consiste à surmonter la pression concurrentielle, les inefficacités dues à leur taille, la faiblesse d'accès au capital et des environnements politiques défavorables, afin de renverser ces tendances.

**Fournir des occasions locales de créer des revenus et de développer les services communautaires.** Les associations fournissent un revenu et des services à la communauté, soit directement, soit par l'accroissement de la richesse qui est ensuite utilisée localement. C'est ainsi qu'en Afrique du Sud, la *Kwanganase Association* de petits producteurs de bois loue un camion au moment de la récolte pour réduire les coûts de transport de ses membres et redresser leur revenu (Bukula et Memani, 2006). Plus que les entreprises individuelles, les associations contribuent souvent à la mise en place de services sociaux. En Inde, la *Harda District Timber Merchant Association* collecte les cotisations de ses membres et fournit des prêts à ceux qui en ont le plus besoin, ayant subi des pertes graves (Bose *et al.*, 2006).

Toutefois, il faut tenir compte du risque permanent que les coûts d'adhésion à l'association ne dépassent les avantages perçus, ou que le manque de transparence financière réduise la confiance dans les responsables de l'association, comme dans le cas de l'*Amerindian Handicrafts Association* au Guyana (Ousman, Macqueen et Robert, 2006).

#### **Créer des systèmes de gestion et de responsabilité de l'environnement local.**

Les associations de populations autochtones dans les États méridionaux du Mexique, irritées par la dégradation de leurs forêts due aux opérations de concessionnaires extérieurs, ont lancé une campagne réussie pour transférer la surveillance de l'environnement des mains étrangères aux mains locales (SEMARNAP, 2000). De ce fait, 80 pour cent des forêts mexicaines appartiennent maintenant à des propriétaires au titre d'un régime foncier social où environ 8 500 unités administratives agraires hébergent une population estimée entre 12 et 15 millions de personnes et 43 groupes autochtones. Environ 2 500 de ces unités détiennent des permis forestiers et 46 opérations communautaires certifiées par le *Forest Stewardship Council* (FSC) sont entreprises maintenant sur plus de 800 000 hectares, ce qui permet de promouvoir non seulement la certification, mais un modèle basé sur la gestion communautaire.

Cependant, les associations d'entreprises forestières ne s'efforcent pas toujours de sensibiliser leurs membres à la protection de l'environnement local et à leur responsabilité à son égard. Le Conseil de direction de l'Association de travailleurs ruraux du village communautaire de Boa Esperança/Entre Rios, au Brésil, par exemple, s'est trouvé impliqué dans la vente illégale de terrains et de bois (Figueiredo, Porro et Pereira, 2006).

#### **Soutien aux réseaux sociaux locaux qui réduisent l'isolement.**

La *Federation of Rajasthan Handicraft Producers*, en Inde, a accordé des primes aux producteurs d'objets d'artisanat particulièrement doués. Elle organise un colloque annuel pour échanger de nouvelles idées et des séminaires portant sur les tendances en ameublement ménager, le

marchandisage visuel et la promotion de l'exportation. Des membres de haut niveau sont désignés pour participer aux foires commerciales européennes (Bose *et al.*, 2006).

Cependant, dans certains cas, les associations ne parviennent pas toujours à renforcer les réseaux sociaux, notamment s'ils ont été établis à d'autres fins. De nombreuses associations ont été formées à Para, au Brésil, par exemple, uniquement pour profiter d'un programme de crédit du gouvernement. Pendant qu'elles se consacraient à la réalisation de cet objectif, elles se sont guère employées à encourager la constitution de réseaux sociaux et à réduire l'isolement de leurs membres (Campos, Francis et Merry, 2005).

**Réduire les tensions dues aux interventions extérieures dans l'utilisation locale des ressources.** Les associations contribuent souvent à forger un environnement propice qui offre des avantages plus équitables aux petites entreprises forestières. Cela réduit les tensions et les conflits qui naissent de systèmes inéquitables d'utilisation des ressources forestières. L'Uganda Wood Farmer's Association, par exemple, a été instituée expressément aux fins d'intenter un procès à l'Uganda Investment Authority pour avoir créé un parc industriel sur des terres où les arbres étaient plantés et gérés par des agriculteurs. Le juge président a statué en faveur des agriculteurs et accordé une compensation égale à quatre révolutions des arbres (Kazooru *et al.*, 2006). Les membres de la Guyana Manufacturers and Services Association exercent des pressions politiques pour la formulation d'une nouvelle stratégie d'utilisation des terres, fondée sur les petites entreprises forestières, qui pourrait accroître les revenus et l'emploi forestiers sans compromettre la durabilité (Mendes et Macqueen, 2006).

Il existe inévitablement aussi de nombreux exemples où la gestion de l'association est à l'origine de conflits, même lorsqu'elle est performante. La Saharanpur Wood Carving Association dans l'Uttar Pradesh, en Inde, par exemple, a lancé des campagnes réussies pour modifier sur une période de 40 ans les incitations fiscales et les politiques d'exportation, mais des différends inter-

venus entre les fonctionnaires en 2004 ont forcé le président à quitter l'association et à établir la Saharanpur Wood Carving Manufacturers and Exporters Association, qui est maintenant son concurrent direct (Bose *et al.*, 2006). S'il est vrai que la concurrence est utile, il n'en demeure pas moins que, si ces différends ne sont pas réglés avec soin, des tensions sociales de longue durée peuvent en résulter.

**Renforcer les valeurs culturelles et la reconnaissance et la voix des ethnies minoritaires.** Au Guyana, les communautés Makushi identifient leur culture d'interaction durable avec les ressources forestières environnantes qu'elles reconnaissent comme leur bien essentiel (Ousman, Macqueen et Robert, 2006). La Commission du développement du district de Rupununi nord, une association-cadre de communautés Makushi locales, contribue à développer les entreprises touristiques et promeut la langue locale, la danse et le tissage. Elle soutient et guide aussi la Makushi Yemenkun Cooperative, une coopérative forestière communautaire qui opère conformément aux structures décisionnelles des Makushi.

Cependant, les approches traditionnelles qui promeuvent certaines valeurs culturelles ne sont pas toujours, à proprement parler, égalitaires. Les communautés ethniques sont souvent fortement différenciées, et les élites coutumières (et souvent de sexe masculin) soutenues par des systèmes réglementaires traditionnels (comme le système *adat*, en Indonésie) accaparent souvent les avantages des entreprises communautaires fondées sur les ressources forestières locales (Hobley, 2007).

**Du bois entreposé par une petite entreprise et destiné à la vente, au Mozambique: une connexion plus générale permet d'améliorer l'accès à la propriété, au crédit, aux informations sur le marché, aux techniques, aux infrastructures, au pouvoir de négociation et aux compétences commerciales**

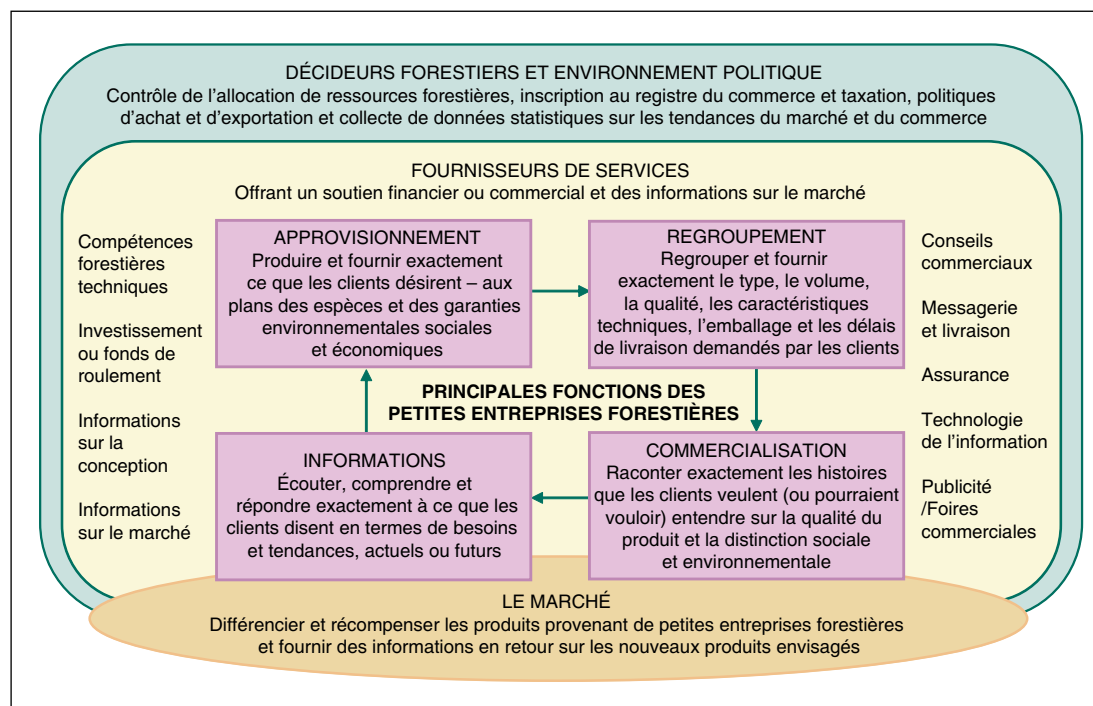


## LES DÉFIS D'UNE CONNEXION ÉLARGIE

Malgré les gains considérables dont peuvent jouir les petites entreprises forestières reliées entre elles dans l'association, un grand nombre font faillite, même quand elles bénéficient de ce soutien. Parmi les problèmes les plus fréquents, figurent l'excès de bureaucratie des organismes publics, l'instabilité des politiques et règlements nationaux, l'insécurité de la propriété, le manque d'accès au crédit, des informations peu fiables sur les marchés, une technologie inadéquate, des infrastructures limitées, le manque de pouvoir de négociation et de faibles compétences en matière commerciale. Il s'agit des nombreux aspects de l'absence de connexion à un niveau élargi. Les entreprises forestières communautaires ont souvent du mal à se relier aux marchés et à affronter les démarches administratives qui régissent les opérations légales (Molnar *et al.*, 2006), ainsi qu'à profiter des fournisseurs potentiels de services de soutien commercial ou financier (Donovan *et al.*, 2006).

Nombreuses sont les fonctions de base que toute petite ou moyenne entreprise forestière doit développer (voir la figure). Elles comprennent:

- la production ou la fourniture de matières premières (bois, produits forestiers non ligneux et autres intrants) de manière à satisfaire les intérêts sociaux ou environnementaux de leurs clients;
- l'administration et la gestion du regroupement, de la transformation et de la livraison des produits en fonction des volumes, des normes de qualité, de l'emballage et des



**Principales fonctions des entreprises forestières et leurs liens avec les responsables des politiques, les fournisseurs de services et les marchés qui améliorent leurs perspectives**

dates de livraison spécifiées par les clients;

- la vente à des clients éventuels;
- l'information commerciale qui renseigne sur les innovations et le développement futurs des produits.

Il est impossible de développer ces fonctions dans l'isolement. Les petites entreprises forestières et leurs associations doivent être mieux reliées, dans les trois domaines illustrés dans la figure:

- aux décideurs qui allouent les ressources forestières, contrôlent l'inscription au registre du commerce et les impôts, surveillent les politiques d'achat et d'exportation et recueillent des données statistiques sur le commerce et les tendances du marché;
- aux spécialistes des techniques de gestion forestière, aux fournisseurs de services commerciaux et financiers plus généraux, et aux concepteurs et fournisseurs de services d'information sur les marchés;
- aux mécanismes du marché qui récompensent les produits provenant de petites entreprises forestières responsables, aux foires commerciales où des clients probables verront leurs produits ou leur matériel promotionnel, et aux clients qui donnent régulièrement des informations en retour sur les nouveaux produits proposés.

### QUELQUES RECOMMANDATIONS

Pour conclure, les petites entreprises forestières et leurs associations peuvent contribuer à améliorer la qualité de la vie – mais, pour ce faire, elles ont besoin d'être mieux reliées, entre elles et aux décideurs, aux fournisseurs de services et au marché. Elles ont trois exigences générales:

- **Une meilleure représentation des petites entreprises forestières dans les prises de décision.** Le fait que les petites entreprises abondent dans la plupart des pays ne se reflète pas toujours dans les règlements et les politiques qui favorisent les grandes entreprises. Si les gouvernements songent sérieusement à la réduction de la pauvreté, ils doivent permettre aux petites entreprises forestières d'exister légalement, leur accorder la sécurité foncière et l'accès aux ressources forestières et établir des impôts justes (White, Kozak et Liddle, 2007). Ils doivent faciliter l'observation des règles régissant les associations. Ils doivent aussi recueillir de meilleures informations sur les petites entreprises forestières pour programmer les interventions futures.
- **Des réseaux plus forts qui relient les petites entreprises forestières aux services de soutien financier et commercial.** Les réseaux qui relient les petites entreprises forestières et leurs

associations aux services de soutien financier et commercial revêtent une importance cruciale. Il existe de nombreux bons exemples de ces réseaux de soutien – les fournisseurs de services commerciaux au Cameroun (Spik, 2006) et le Servicio Forestal Amazónico en Équateur (Romero, 2006). La recherche de moyens novateurs de rendre ces réseaux fonctionnels et durables est un domaine qui requiert plus d'attention et dont s'occupe à l'heure actuelle un projet conjoint FAO/IIED intitulé *Forest Connect* (voir [www.iied.org/NR/forestry/projects/forest-connect.html](http://www.iied.org/NR/forestry/projects/forest-connect.html)).

- **Des moyens de reconnaître les produits et d'accroître les revenus des petites entreprises forestières responsables sur le marché.** De nouvelles initiatives sont nécessaires pour faciliter l'accès au marché des petites entreprises forestières. Selon une recherche en cours, la demande industrielle est forte pour un mécanisme qui permet de reconnaître les produits forestiers communautaires sur le marché. Un label propre au produit pour un commerce équitable du bois, ou un label communautaire d'un programme de certification important, serait nécessaire pour récompenser cet approvisionnement préférentiel sur le marché (Macqueen, Dufey et Patel, 2006). ♦





**Du bois certifié par le FSC et produit par une communauté amazonienne est vendu dans un magasin de bricolage à São Paulo, au Brésil: un moyen de reconnaître sur le marché la production des petites entreprises forestières responsables et d'accroître les revenus**



## Bibliographie

- Arnold, M.** 2006. Factors that shape opportunities and constraints for small forest enterprise activities. Rapport présenté à UK Tropical Forest Forum on Small Enterprise Development of Forests, 26 septembre, Kew, Londres, Royaume-Uni. Résumé dans *Report of a meeting of participants of the UK Tropical Forest Forum on Small enterprise development and forests*. Londres, Royaume-Uni, Institut international pour l'environnement et le développement (IIED). Disponible sur internet: [www.iied.org/NR/forestry/documents/IIEDUKTFFmeeting.pdf](http://www.iied.org/NR/forestry/documents/IIEDUKTFFmeeting.pdf)
- Bose, S., Lal, P., Pareek, P.S., Verma, M. et Saigal, S.** 2006. *Forest-based associations in India – an overview*. Londres, Royaume-Uni, Winrock International India (WII) et IIED.
- Bukula, S. et Memani, M.** 2006. *Speaking with one voice: the role of associations of small and medium enterprise driving change in the South African forest sector*. Londres, Royaume-Uni, Upstart Business Strategies et IIED.
- Campos, M., Francis, M. et Merry, F.** 2005. *Stronger by association: improving the understanding of how forest-resource based SME associations can benefit the poor*. Londres, Royaume-Uni, Instituto de Pesquisa Ambiental da Amazônia et IIED.
- Donovan, J., Stoian, D., Macqueen, D.J. et Grouwels, S.** 2006. *The business side of sustainable forest management: small and medium forest enterprise development for poverty reduction*. ODI Natural Resource Perspectives n° 104. Londres, Royaume-Uni, Institut du développement outre-mer.
- Figueiredo, L.D., Porro, N. et Pereira, L.S.** 2006. *Associations in Emergent Communities at the Amazon Forest Frontier, Mato Grosso*. Londres, Royaume-Uni, Instituto de Pesquisa Ambiental da Amazônia et IIED.
- Hobley, M.** 2007. *Where in the world is there pro-poor forest policy and reform?* Washington, DC, É.-U.A., Rights and Resources Initiative.
- Kazoor, C., Acworth, J., Tondo, C. et Kazungu, B.** 2006. *Forest based associations as drivers for sustainable development in Uganda*. Londres, Royaume-Uni, Sustainable Development Centre (SDC) et IIED.
- Macqueen, D.J.** 2007. *Governance towards responsible forest business – guidance on different types of forest business and the ethics to which they gravitate*. Edinburgh, Royaume-Uni, IIED. Disponible sur internet: [www.iied.org/NR/forestry/documents/Responsible\\_forest\\_business\\_001.pdf](http://www.iied.org/NR/forestry/documents/Responsible_forest_business_001.pdf)
- Macqueen, D.J., Barrance, A. et Holt, G.** 2001. Common problems and priority R&D themes for the forest dependent poor. *International Forestry Review*, 3(2): 105–120.
- Macqueen, D.J., Bose, S., Bukula, S., Kazoor, C., Ousman, S., Porro, N. et Weyerhaeuser, H.** 2006. *Working together: forest-linked small and medium enterprise associations and collective action*. Gatekeeper Series n° 125. Londres, Royaume-Uni, IIED.
- Macqueen, D.J., Dufey, A. et Patel, B.** 2006. *Exploring fair trade timber*. Londres, Royaume-Uni, IIED. Disponible sur internet: [www.iied.org/pubs/pdf/full/13530IIED.pdf](http://www.iied.org/pubs/pdf/full/13530IIED.pdf)
- May, P.H., Da Vinha, V.G. et Macqueen, D.J.** 2003. *Small and medium forest enterprise in Brazil*. Londres, Royaume-Uni, Grupo Economia do Meio Ambiente e Desenvolvimento Sustentável & IIED.
- Mendes, A. et Macqueen, D.J.** 2006. *Raising forest revenues and employment – unlocking the potential of small and medium forest enterprises in Guyana*. Londres, Royaume-Uni, IIED.
- Molnar, A., Liddle, M., Bracer, C., Khare, A., White, A. et Bull, J.** 2006. *Community based forest enterprises in tropical forest countries: status and potential*. Rapport à l'OIBT. Washington, DC, É.-U.A., Forest Trends. Disponible sur internet: [www.ccmss.org.mx/documentos/itto\\_11106\\_final.doc](http://www.ccmss.org.mx/documentos/itto_11106_final.doc)
- Organisation internationale du travail (OIT).** 2001. *Social and labour dimensions of the forest and wood industries on the move*. Genève, Suisse.
- Ousman, S., Macqueen, D.J. et Robert, G.** 2006. *Development from diversity: Guyana's forest based associations*. Londres, Royaume-Uni, Guyana National Initiative for Forest Certification et IIED.
- Romero, M.** 2006. From project to independent business: the offer of forest services to smallholders in the Ecuadorian Amazon. Rapport présenté à la conférence "Small and Medium Forest Enterprise Development for Poverty Reduction: Opportunities and Challenges in Globalizing Markets", Turrialba, Costa Rica, 23-25 mai.
- Secretariat of the Environment, Natural Resources and Fisheries (SEMARNAP), Mexique.** 2000. *Informe y avance 1998-2000. Misión de evaluación de medio término*. Proyecto de conservación y manejo sustentable de recursos forestales en México (PROCYMAF). Mexico, Mexique.
- Spik, L.** 2006. Business development support in the community forest timber market chain in Cameroon. Rapport présenté à la conférence "Small and Medium Forest Enterprise Development for Poverty Reduction: Opportunities and Challenges in Globalizing Markets", Turrialba, Costa Rica, 23-25 mai.
- White, A., Kozak, R. et Liddle, M.** 2007. The large and growing role of SMFEs. Rapport présenté à un événement parallèle à la 7<sup>e</sup> session du Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF), "Small Forest Enterprises: Drivers of Sustainable Development?", New York, É.-U.A., 23 avril. Disponible sur internet: [www.iied.org/events/files/UNFF\\_sideevent.pdf](http://www.iied.org/events/files/UNFF_sideevent.pdf) ♦

## Le droit à l'alimentation et à l'accès aux ressources forestières

La Déclaration universelle des droits de l'homme, proclamée par les Nations Unies il y a près de 60 ans (1948), reconnaît à chaque être humain le droit fondamental à l'alimentation: «Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, ...». Avec l'entrée en vigueur du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels en 1976, la concrétisation du droit à l'alimentation est devenue une obligation légale pour les 156 pays adhérents. Pourtant, plus de 850 millions de personnes souffrent encore d'une alimentation insuffisante.

Le 16 octobre 2007, la FAO célébrera la Journée mondiale de l'alimentation sous le thème «Le droit à l'alimentation». L'Organisation œuvre de concert avec des gouvernements et des communautés appartenant au monde entier pour garantir ce droit humain fondamental. Pour atteindre l'objectif du Sommet mondial de l'alimentation et le premier Objectif du Millénaire pour le développement (réduire de moitié la faim d'ici 2015), il est indispensable de faire entendre la voix de ceux qui souffrent de la faim et permettre aux gouvernements, dans le cadre de leurs obligations, de respecter, protéger et donner corps à ce droit.

Le Conseil de la FAO a adopté les directives sur le droit à l'alimentation en 2004, et énoncé les actions aptes à aider les pays membres à concrétiser ce droit. Grâce à son Unité chargée du droit à l'alimentation, la FAO renseigne, forme et renforce les capacités pour aider les pays membres à incorporer les directives sur le droit à l'alimentation dans leurs politiques et leur législation, et à adopter des stratégies de sécurité alimentaire fondées sur ce droit. Les directives sur le droit à l'alimentation sont axées sur les besoins des populations les plus

vulnérables, sans discrimination fondée sur la tribu, la caste, le sexe, l'invalidité ou la maladie.

Le droit à l'alimentation est le droit d'avoir accès aux ressources nécessaires pour se nourrir avec dignité. Les États sont tenus juridiquement de donner à leurs populations la possibilité de se nourrir. Cela veut dire que, plutôt que de distribuer régulièrement des dons, ils doivent permettre à chaque individu d'avoir accès aux ressources nécessaires pour produire des aliments, ou d'entreprendre des activités rémunératrices leur consentant de les acheter. Pour les communautés forestières, cela pourrait comporter la régularisation de l'accès à la forêt et l'établissement d'un régime foncier ayant force de loi.

Les États peuvent conférer aux communautés forestières le pouvoir de concrétiser leur droit à l'alimentation en améliorant leurs capacités de récolter le bois et les produits forestiers non ligneux (y compris les aliments forestiers) de façon durable et de les transformer et conserver efficacement. L'amélioration des routes menant aux marchés régionaux et urbains facilite la commercialisation et la valeur des produits forestiers.

Le droit d'un individu de maintenir son régime alimentaire traditionnel ne doit pas être ignoré. Lorsque les populations forestières sont privées de leur accès à la forêt, il faut, au titre du droit à l'alimentation, les compenser pour qu'elles puissent se nourrir ainsi que leurs familles. Une approche participative de la gestion forestière axée sur ce droit encourage toutes les parties prenantes à surveiller l'utilisation des ressources, non seulement pour revendiquer la part qui leur revient, mais aussi pour assurer l'avenir des ressources.

Les activités de la Journée mondiale de l'alimentation, qui promeuvent le thème du droit à l'alimentation, comprennent la vingt-septième cérémonie de la Journée mondiale de l'alimentation, qui sera célébrée au siège de la FAO le 16 octobre, et une course contre la faim le 21 octobre à Rome, une téléconférence à Washington, DC, et une cérémonie spéciale le 18 octobre au siège des Nations Unies à New York, États-Unis, ainsi que des activités nationales comprenant des événements sportifs et musicaux.

Pour plus d'informations, consulter le site [www.fao.org/righttofood](http://www.fao.org/righttofood) ou écrire à: [righttofood@fao.org](mailto:righttofood@fao.org)

